

La charte nous trace un bel idéal. Ainsi que le disait M. Anthony Eden, elle est le dernier recours de l'humanité. Cependant, les organisations universelles n'accompliront rien sans l'appui agissant des populations, sans le concours de tous et l'aide de prières comme celles de cette femme. La paix ne s'acquiert pas par une simple attitude passive. Elle exige des sacrifices. Elle exige la subjugation de multiples ambitions nationales, le renoncement à certaines prérogatives souveraines et la détermination collective de tous les peuples d'assurer à chacun des humains plus d'égalité dans les chances de succès.

Des cyniques rappellent que déjà, dans le passé, d'autres programmes, d'autres projets, d'autres plans ont vu le jour sans remporter de succès. C'est vrai. L'histoire est là et chacun peut la consulter. Mais si les pactes n'ont pas réussi, c'est qu'ils ne reposaient pas sur la justice, assurée par la loi, et sur la vertu. Soit dit en toute sincérité, bien que la charte des Nations Unies soit loin d'être parfaite, si tous les peuples y conforment leur conduite, elle sera couronnée de succès malgré ses imperfections, car du commencement à la fin elle s'inspire de fraternité, de charité et de sacrifices nationaux dans un cadre international, et tout cela est nécessaire pour assurer la paix mondiale.

M. ALISTAIR M. STEWART (Winnipeg-Nord) : Je désire appuyer la motion d'approbation de la Charte des Nations Unies. Je le fais malgré ma connaissance de la pleine signification de ce document. Il y a vingt-cinq ans, nous avons été assez intelligents pour créer, et assez habiles pour organiser la Société des Nations, un des plus puissants facteurs de bien de toute l'histoire; cependant, il nous a toujours manqué la ferme volonté d'utiliser cet instrument et c'est ainsi que l'édifice que nous avons érigé s'est écroulé au beau milieu d'une guerre universelle.

La Société des Nations nous imposait des devoirs que nous avons refusé d'accomplir et la Charte des Nations Unies nous en impose de nouveaux que nous devons reconnaître, car ils sont graves et pénibles, mais nobles. Si nous approuvons la charte, et j'espère que la Chambre le fera à l'unanimité, nous affirmerons une fois de plus notre foi aux droits fondamentaux, à la dignité et à la valeur de la personne humaine.

Quel est l'un des droits fondamentaux de l'homme? C'est sans doute le droit à l'existence et, cependant, aujourd'hui encore, on refuse de l'admettre dans certains pays de l'Europe. La dignité et la valeur de la personne humaine demeurent de vains mots lorsque nos semblables vivent dans la crainte continuelle de la mort. Si nos actes ne sont

[M. Diefenbaker.]

pas des gestes futiles, il faut songer à toutes ces choses et prendre des moyens efficaces de mettre nos promesses en pratique.

J'ai déjà parlé, en cette enceinte, des minorités canadiennes. Cette fois, j'éleve la voix au nom des minorités européennes opprimées. Je songe aux Ukrainiens. Ils habitent un territoire, qui a peut-être été le théâtre d'hostilité le plus actif de toute la guerre. Il est sous la domination d'un de nos alliés, l'Union soviétique. Victime de la science mise au service de la guerre, il ne s'y trouve plus que désolation et ruine. Ses habitants ont combattu l'envahisseur nazi avec courage et acharnement. A certaines heures, leurs efforts semblaient vains. Les hordes ennemies les repoussaient sans cesse, sans merci, jusqu'au jour où, sur les frontières mêmes de leur pays, ils s'arrêtèrent à Stalingrad. Ici, les armées de notre alliée, celles de l'Ukraine en tête, ont résisté à l'ennemi, l'ont repoussé, l'ont mis en déroute et l'on enfin culbuté hors de leur pays. Or, pendant que la guerre sévissait en Ukraine, les armées d'occupation nazies cherchaient des volontaires pour travailler dans d'autres parties de l'Europe. Comme il ne se présentait pas de volontaires, on réquisitionna des travailleurs. On les sépara de leurs familles. Les nazis anéantirent les faibles et les impuissants, jeunes comme vieux. Ils envoyèrent les hommes et les femmes en Belgique, en France, en Italie, en Hollande et dans toutes les régions de l'Europe où leurs bras pouvaient être utilisés dans l'industrie.

Plusieurs de ceux qui furent ainsi arrachés de force à leurs foyers y sont rentrés, mais il y en a encore un grand nombre, peut-être même des centaines de milliers, qui n'ont gardé de leurs foyers que le souvenir tragique de la mort d'êtres chers. A cause de ce triste souvenir ces expatriés ne désirent nullement réintégrer leurs foyers, et apparemment ils sont destinés à errer. Je fais un plaidoyer en faveur de ces gens qui étaient nos alliés. Je dis au ministre des Mines et ressources (M. Glen) que lorsque viendra pour nous le moment—et il devrait venir bientôt—de reviser notre politique en matière d'immigration, il montrera, je l'espère, plus de générosité que nous n'en avons manifestée dans le passé envers ces infortunés. Entretiens, ils vivent des secours de la Croix-rouge, qui accomplit une œuvre admirable en Europe. L'UNRRA leur vient aussi en aide, mais d'une façon bien insuffisante. A ce propos, je prie le secrétaire d'Etat suppléant pour les Affaires extérieures (M. St-Laurent) de demander à notre délégué auprès de l'UNRRA de recom-